

Les échos de Castelnaud



Bulletin Municipal d'informations N°43 - mai 2019

Dans ce numéro :

Vendredi 10 mai

LA BOUM
DÉGUISE DES ENFANTS

Interdit aux parents

CASTELNAU-DE-GUERS
Salle Polyvalente

19h-20h15 CP à CE2
20h30-22h CM1 à 12ans

2€

Inscription obligatoire

Les enfants viennent et repartent accompagnés d'un adulte

Renseignements et inscriptions Sandrine au 06.70.53.37.10

INVITATION

Mr le Maire
et le conseil municipal
de Castelnaud de Guers
ont le plaisir de vous convier

samedi 11 mai 2019
18h30

Au Vernissage de la résidence d'artiste de

Madeleine OSSIKIAN
Artiste peintre

Maison du peuple, montée Garenne,
34120 CASTELNAU DE GUERS

Exposition

11 & 12 MAI 2019
Exposition visible le dimanche 12 mai-10h-19h

18-19 MAI 2019
DANS LE CADRE DU MAI EUROPÉEN DES MOULINS

JOURNÉES EUROPEENNES DES MOULINS ET DU PATRIMOINE MEULIER

VISITES
MUSEES
BOULIENNES
MOULINS A EAU
MOULINS A VENT
NORIAS
SITES MEULIERS
EXPOSITIONS
CONCERTS
REPAS...

www.journees-europeennes-des-moulins.org
www.fomf.fr

Concours 2019
des Maisons Fleuries

INSCRIVEZ-VOUS
1^{ER} MAI > 31 MAI
DE NOMBREUX LOTS A GAGNER !

BULLETIN D'INSCRIPTION À TÉLÉCHARGER :
www.agglo-heraultmediterranee.net

L'AGGLO
HERAULT MEDITERRANEE

... et bien d'autres informations !!



ÉDITO



Très cher·e·s concitoyen·ne·s,

Seulement un tiers de 2019 est écoulé, et l'on peut imaginer qu'elle pourrait être une année charnière.

Bien entendu, l'image de Notre Dame de Paris en flamme restera gravée en chacun d'entre nous, de même que l'élan de solidarité spontané, qu'il soit de particuliers, ou de collectivités locales.

Il me faut vous avouer que l'équipe municipale a été prise de court, puis submergée par cette vague de plus d'un milliard d'euros émanant d'une poignée de donateurs.

Cette générosité est à pondérer car elle offre à ces grands groupes l'occasion de redorer leur blason, et surtout de défiscaliser. Ensuite, pour certains, l'effort équivaut à un don de trois euros pour un smicard.

Il n'y a là rien d'admirable, ni de formidable. Un peu de poudre d'or pour éblouir le peuple.

Un peuple vêtu d'or (gilets jaunes) qui depuis plus de cinq mois occupe les ronds-points, à qui l'on ne donne point de rond, loin s'en faut.

L'issue du grand débat ne comportait pas d'inconnu, aujourd'hui il est clair que le cap est plus que maintenu.

Je vous rappelle quelques « solutions » avancées par le président, en réponse au mécontentement de la rue.

Un jour de solidarité en plus, rien sur l'ISF, modification des tranches d'imposition, indexation des pensions sur l'inflation (2020), diminution et remboursement CSG, révision des pensions (à la baisse) obligeant à travailler plus longtemps, etc, etc, etc.

Pas de fermeture d'écoles, mais des fermetures de classe, comme à l'école des Sautarochs à la rentrée prochaine !!

Les œuvres de Victor Hugo n'ont pas le même succès. Un milliard pour Notre Dame de Paris, rien pour les Misérables.

Il est légitime de penser que cette conjoncture va susciter encore plus de motivation à agir sur chaque possibilité de faire changer les choses.

Visiblement, ça ne devrait pas être le cas dans le cadre des élections européennes pour lesquelles les instituts de sondage annoncent un taux de participation constamment en baisse.

Pourtant, en Europe, tout est loin d'être acceptable. Même sa réputation de garante de la Paix est

écornée par des conflits à l'intérieur de ses frontières. Pire encore, certains des pays qui la composent, dont la France, vendent des armes à d'autres nations, générant la guerre et le massacre de civils. L'économie et la finance n'ont décidément pas de morale. Ils auraient tort de se priver, l'attentisme semble être de mise.

Il semblerait que ce désintérêt pour la chose publique touche également notre village.

La loi Alur ayant rendu caduc les Plans d'Occupations des Sols (POS), les collectivités qui désirent maîtriser et donner des orientations claires sur leur vision de développement et d'évolution de leur territoire, en ont la possibilité en élaborant un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Tout cela dans les respects du règlement du Schéma de Cohérence Territoriale du Bitérois, des services de l'Etat, des compétences de la CAHM,etc, etc.

Visiblement, la quasi-totalité de la population castelnaulaise possède une connaissance parfaite de ces obligations et leurs incidences pour la gestion future puisque seulement huit personnes ont participé à la réunion de présentation du diagnostic (quinze fois moins que pour la réunion sur la fibre).

Je me demande quel va être le contenu des débats printaniers de 2020 ? La sensibilité politique, les pratiques religieuses, les orientations sexuelles, la classe sociale, l'intérêt individuel ?

Peut-être que le petit nombre de présents reflète une confiance aveugle et entière à notre égard ?

Premier trimestre 2019, c'est aussi l'adoption à l'unanimité du dernier budget de ce deuxième mandat que vous nous avez confié. J'entends encore les détracteurs, qui au lendemain des élections municipales de 2008 affirmaient « dans 6 mois, la commune est en faillite ».

Non seulement il n'en a rien été, chacun le sait, mais le budget 2019 est particulièrement flatteur et éloquent.

Vous le découvrirez dans les grandes lignes à l'intérieur de vos échos ainsi que les réalisations, les dossiers en cours et aussi les projets.

Grâce à vous, pour vous, dans le respect de vos finances, ce « souffle nouveau » est toujours présent, porteur de nos valeurs, de nos engagements.

Fraternellement,
Jean-Charles SERS, Maire de Castelnau de Guers



LA TRAVERSÉE DU VILLAGE RÉNOVÉE VOS COMMERCES VOUS ATTENDENT LES BRAS OUVERTS !

Panneau électronique d'informations

2 places de parking seront dédiées aux commerces

L'accès pour les PMR se fera par un élévateur

Les marquages au sol seront bientôt réalisés

Des trottoirs sécurisent le cheminement piétonnier

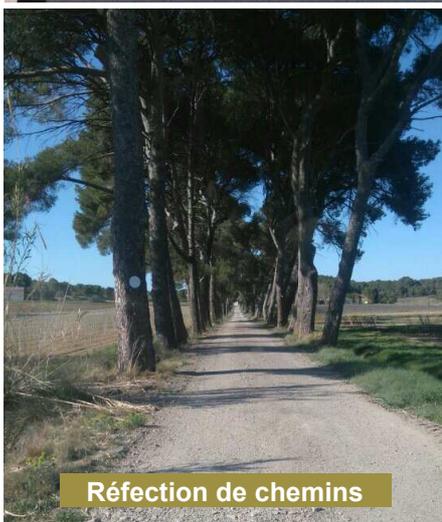
TRAVAUX EN RÉGIE



Arrêt de bus et rampe pour les Personnes à Mobilité Réduite place de la Mairie



Nouveau panneau d'affichage au quartier Beauregard / Coudounniers



Réfection de chemins



Local pour les poubelles au lotissement des Coudounniers

→ COMMÉMORATIONS - SOLIDARITÉ



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE CASTELNAU DE GUERS COMITÉ F.N.A.C.A.* ET U.H.A.A.C.**



F.N.A.C.A.* : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, au Maroc et Tunisie
UHAAC** : Union Héraultaise des Associations des Anciens Combattants et victimes de guerre

Nos dernières activités :

13 novembre 2018 : le Comité FNACA de Pinet nous a invités à son Assemblée Générale.

20 janvier 2019 : Invitation à l'Assemblée Générale du Comité FNACA de Florensac.

7 mars 2019 : Les responsables se sont rendus au Comité Départemental à Vias.

19 mars 2019 : 57^{ème} anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie. Cette année, c'est à Pomerols que les communes de Florensac, Pinet, Pomérols et Castelnau de Guers se sont rassemblées pour un repas à 13h et une cérémonie à 17h30 suivie d'un vin d'honneur. Le matin, un car nous a conduits à Sète (9h) puis à Béziers (11h).

4 avril 2019 à Murviel-les-Beziers : inauguration d'une stèle du 19 mars 62.

Vendredi 5 avril 2019 à Lezignan-la-Cèbe : après-midi récréative dansante organisée en faveur du fonds social départemental FNACA.

Judi 25 avril 2019 : 41^{ème} Congrès Départemental FNACA à Maraussan suivi d'un repas.

Samedi 27 avril 2019 à Riols-Premian : 94^{ème} Congrès annuel de l'UHAAC.

A venir :

8 mai 2019 : Commémoration à Castelnau de Guers de la Victoire de 1945 sur le Nazisme. Rendez-vous au monument aux morts du cimetière à 11h30.

Demande de carte du combattant, Titre de Reconnaissance de la Nation, Retraite du Combattant.

Réservée aux personnes ayant effectué des services en Algérie du 3 juillet 1962 au 1^{er} juillet 1964 pendant au moins 120 jours.

Pour tout renseignement, s'adresser à notre association : 04 67 98 82 68.



Jeunes lycéennes Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Finja, jeune allemande de 16 ans, vit à Hambourg, et souhaite venir en France pour **6 mois à partir de septembre 2019**. Elle adore la musique et pratique le basson. Elle

aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Ana Cristina, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour **10 mois à partir de septembre 2019**. Elle a de nombreux hobbies : le tennis, le volleyball, la danse, voyager, et aime jouer aux cartes. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Miyuki, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour **10 mois à partir de septembre 2019**. Elle aime les arts plastiques, lire, le cinéma et la musique. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !



SOLIDARITÉ CROIX-ROUGE FRANÇAISE

UNITÉ LOCALE DE PÉZENAS



11 Rue Louis Blanc - 34120 Pézenas
Présidente : M^{me} Annie Boullis
Tél : 04 67 98 13 98 - 06 37 46 64 99

ul.coeur-herault@croix-rouge.fr / anne-marie.boullis@croix-rouge.fr

Vestiboutique : 23 avenue Aristide Briand, Pézenas.

Secourisme : 07 87 78 95 66

Formations secourisme : formation.coeur-

herault@croix-rouge.fr

Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02 99 20 06 14
vanessa@cei4vents.com

SÉNIORS EN VACANCES DU BASSIN DE THAU

Le CCAS de Castelnau vous propose un séjour
à Barbaste,
en Aquitaine !



Pour qui ?
Tout senior retraité ou aidant familial

Séjour réservé aux personnes valides et semi-valides
(Nous consulter)

Comment ?

Transport en bus assuré
Au départ de Castelnau de Guers
et
durant tout le séjour.

Réunion d'informations
Dates à définir

5 jours et 4 nuits en pension complète
Du Lundi 14 au Vendredi 18 Octobre 2019

Un programme attrayant !

- **Lundi** : Arrivée au site « Le Relais du Moulin Neuf » / Installation
- **Mardi** : Visite Moulin des Tours et Ferme ROQUES / Visite Bastide de VIANNE et Souffleur de VERRE
- **Mercredi** : Visites de CONDOM et LARRESSINGLE / Visite de la Bastide MONTREAL du Gers
- **Jeudi** : Visite d'une chocolaterie à Nérac / Visite de la Ferme de GAGNET et Bastide de FOURCES
- **Vendredi** : Départ et arrêt pique-nique

Informations et inscription au 04 67 98 16 93
Date limite d'inscription : le vendredi 5 juillet 2019

Coût du séjour/personne :

209.40€ avec l'aide ANCV pour les personnes non imposables et les aidants ou **344.40€**
(personne imposable) avec assurance annulation.
64 euros de supplément pour une chambre individuelle.
2.40€ de taxe de séjour par personne à régler sur place

Places limitées et priorité aux primo-partants

→ ÉCOLE DES SAUTAROCHS

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris mi-février, la **fermeture de la 5^{ème} classe de notre école**, les effectifs étant légèrement en baisse et les besoins d'enseignants importants sur des zones plus défavorisées. Cette cinquième classe avait été ouverte en **septembre 2015** et fermera en **juillet 2019**. C'est donc **M^{me} Quinomant**, dernière enseignante titulaire arrivée sur l'école, qui quittera son poste en juillet.

Ce début d'année 2019 a vu **l'aboutissement de 2 projets importants pour l'école**.

Tout d'abord, le **projet ENIR** (Ecole Numérique Innovante et Ruralité). Notre dossier ayant été sélectionné, nous avons pu équiper les classes en **matériel informatique et multimédia** flambant neuf, comprenant **ordinateurs portables, tablettes numériques, tableau blanc interactif, appareils photos numériques, enregistreur stéréo et bien d'autres équipements**. Tout cela pour une enveloppe à hauteur de **8000 euros** pris en charge à 50% par la commune et 50% par l'Education Nationale.



Puis, un autre projet d'équipement, le « **plan bibliothèque** » qui avec une enveloppe de **2300 euros** qui nous ont été versés par l'Education Nationale, nous a permis d'équiper l'école en livres pour les bibliothèques de classe. Les enseignants se sont réunis à plusieurs reprises afin de programmer ces achats et d'optimiser le corpus déjà disponible à l'école qui a été à l'occasion pointé et répertorié.

De nombreux projets occupent depuis janvier nos petits élèves et leurs enseignants.

Tout d'abord le **Projet de Correspondance scolaire avec une école de Koudougou au BURKINA FASO**. Les classes de M^{me} Réquena, M. Couderc et M^{me} Nadal ont souhaité établir une correspondance scolaire et créer un véritable échange entre **l'école de Castelnau de Guers et l'école de Koudougou**. Les premières lettres sont parties courant mars 2019.



Le président de l'Association DENRO qui gère l'école, **Romuald Yameogo** viendra en France au mois de mai, il nous rendra visite à l'école et **viendra nous parler de l'école au Burkina Faso et de son association.**

Le jour de sa visite, nous accueillerons aussi **des musiciens Burkinabé** qui proposeront à nos élèves un voyage musical. Nous profiterons aussi du passage de Romuald Yameogo pour lui remettre **d'autres lettres ou objets à transmettre à nos correspondants.** A cette occasion, **une collecte solidaire sera organisée avec le soutien des Parents d'élèves.**

Comme chaque année, les élèves ont l'opportunité donnée par la Communauté d'Agglomération et la Commune de **se rendre à la Piscine couverte de Pézenas.** Pour le printemps, ce sont donc les GS/CP qui y sont allés du 15/03 au 19/04, le vendredi après-midi.



Jeudi 14 mars, les classes de M^{mes} Réquéna et Quinomant, se sont rendues à **Lodève pour visiter son Musée** puis au **Théâtre** pour assister à un spectacle, l'après-midi. Les élèves ont pu découvrir et s'interroger sur **les traces du vivant** (fossiles, animaux...) lors de la visite et de l'atelier.

Puis sur le thème des contes, ils ont assisté au **spectacle « le petit chaperon rouge »** interprété par la « Petite Compagnie ».



La classe de M. Couderc a participé à **la Semaine de la Presse du 18 au 22 mars**, avec pour thème, cette année, **« l'information sans frontière ».** La classe était inscrite au site national afin de recevoir toutes sortes de support presse et de participer à un concours en rédigeant une « Une » de magazine.



Les classes de M^{me} Nadal et M^{me} Carray se sont rendues le jeudi 14 mars à **La Cigalière à Sérignan** pour assister au **spectacle Kadabrak**, alliant musique, poésie et danse contemporaine, spécialement adapté aux enfants de maternel.



La Sortie de fin d'année aura lieu pour l'ensemble des élèves de l'école, cette année, à la **Réserve Africaine de Sigean** le vendredi 24 mai.



La Fête de fin d'année est d'ores et déjà programmée le **mardi 25 juin à partir de 20h sur la Place de la Mairie**.

La Directrice, Julie Nadal, pour l'équipe pédagogique

FERMETURE ANNONCÉE DE LA 5^{ÈME} CLASSE UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE

La décision de fermer une classe à l'école des Sautarochs risque fort de rendre la rentrée prochaine délicate. Cela nous rappellera les situations difficiles vécues en 2014, 2015 et 2016 lorsque nous n'avions pas encore la possibilité de soulager dans de bonnes conditions les effectifs élevés de l'école, et des classes de CM en particulier. Suite à deux années scolaires particulièrement compliquées, les travaux ont permis l'ouverture d'une 5^{ème} classe à la rentrée 2017-2018.

A peine deux ans plus tard, l'école des Sautarochs fleurtera avec la situation de sureffectif !

Enseignants, parents d'élèves, DDEN et élus sont mobilisés pour éviter la fermeture de la 5^{ème} classe qui entrainerait une dégradation des conditions d'enseignement.

Inscriptions scolaires pour l'année 2019 | 2020

Votre enfant est né en 2016 ou vous arrivez sur la commune et vous souhaitez scolariser votre enfant à l'école Les Sautarochs.

Merci de bien vouloir vous rapprocher, dans les meilleurs délais, du secrétariat de Mairie afin de procéder à l'inscription de votre enfant.

Vous munir :

- ⇒ d'un justificatif de domicile (facture d'électricité ou de gaz de moins de 3 mois, avis d'imposition, quittance de loyer)
- ⇒ du livret de famille
- ⇒ du carnet de santé
- ⇒ du jugement de divorce spécifiant les conditions de garde des enfants
- ⇒ du certificat de radiation pour les élèves scolarisés dans un autre établissement précédemment

Votre enfant est né entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017.

Vous avez la possibilité de **pré-inscrire** votre enfant en **Toute Petite Section**.

Cette inscription ne sera validée et votre enfant scolarisé qu'en fonction du nombre de places disponibles et de la capacité d'accueil.

Vous en serez avisés, par téléphone, directement par l'école, la semaine du 26 au 30 Août 2019.

La procédure d'inscription est identique à celle précisée au dessus.



Coordonnées Secrétariat Mairie : 04 67 98 13 61
accueil@castelnau-de-guers.com

Coordonnées Ecole Les Sautarochs : 04 67 98 98 32
(de préférence le mardi)
ce.0341074h@ac-montpellier.fr





VIE ÉCONOMIQUE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er}

janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 peut être consulté sur simple demande à la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget est établi avec la volonté de :

- **Maitriser les dépenses de fonctionnement** tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population,
- **Contenir la dette** en limitant le recours à l'emprunt,
- **Mobiliser les subventions** chaque fois que possible.

1 – La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

CHARGES A CARACTERE GENERAL (soit essentiellement)	390.200,00
RESTAURANT SCOLAIRE ET ACTIVITES ALSH	37.000,00
EAU ET ASSAINISSEMENT	7.000,00
ENERGIE – ELECTRICITE – GAZ – FIOUL CARBURANTS	59.500,00
PRODUITS D ENTRETIEN	3.500,00
FOURNITURES PETITS EQUIPEMENT	13.000,00
FOURNITURES SCOLAIRES	10.000,00
LOCATION MOBILIERES	17.000,00
FOURNITURES DE VOIRIE	20.000,00
ENTRETIEN VOIRIE ET RESEAUX	35.000,00
ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	7.000,00
MAINTENANCE (ASCENSEUR-COPIEURS-BORNES INCENDIE)	18.000,00
PRIMES D ASSURANCES	16.200,00
ETUDES (PLU – A DAP))	20.000,00
HONORAIRES CONSEIL	5.000,00
FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	10.000,00
FETES ET CEREMONIES	32.000,00
FRAIS D AFFRANCHISSEMENT ET TELECOMMUNICATIONS	9.500,00
CHARGES DE PERSONNEL	503.900,00
REVERSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION CAHM	48.147,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (soit essentiellement)	95.600,00
INDEMNITES ET COTISATIONS ELUS	40.500,00
SERVICE D INCENDIE	24.900,00
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	18.500,00
INTERETS DES EMPRUNTS	19.000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	22.000,00
DEPENSES IMPREVUES	10.000,00
VIREMENT A LA SECTIONS D INVESTISSEMENT	479.827,140
DEPENSES D ORDRE	15.000,00
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	5.000,00
TOTAL	1.588.674,14

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, ALSH...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe **trois principaux types de recettes pour une commune** :

* **La fiscalité** : il a été décidé de **ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2018** :

> Taxe d'habitation : 13.90

> Taxe sur le foncier bâti : 16.21

> Taxe sur le foncier non bâti : 98.51

* **Les dotations versées par l'Etat** ;

* **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.**

VENTE DE PRODUITS (soit essentiellement)	70.800,00
REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	9.000,00
REDEVANCE ET DROITS (ALSH/ALP)	5.000,00
REDEVANCE ET DROITS SERVICE PERISCOLAIRE (CANTINE)	34.000,00
INDEMNITE AGENCE POSTALE	12.000,00
IMPOTS ET TAXES (soit essentiellement)	620.350,00
DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	349.500,00
DOTATIONS (DGF et SOLIDARITE RURALE)	170.000,00
DOTATION NAT. PEREQUATION	85.000,00
AUTRES ATTRIBUTIONS	45.000,00
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE (Locations)	35.700,00
ATTENUATION DE CHARGES REMBOURSEMENT REMUNERATION PERSONNEL	12.347,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	20.150,00
EXCEDENT	479.827,14
TOTAL	1.588.674,14

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire **la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.**

2 – La section d'investissement

Le budget d'investissement **prépare l'avenir**. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique les notions de récurrence et de quotidienneté, **la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme**. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobili-

er et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

* **En dépenses** : toutes dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des **acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux** soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

* **En recettes** : deux types de recettes coexistent :

> **Les recettes dites patrimoniales** telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement, etc) ;

> **Les subventions d'investissement** perçues en lien avec les projets d'investissements retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur bâtiments publics, à la réfection du réseau d'éclairage public, etc).

LES DÉPENSES :	
REMBOURSEMENT CAPITAL (SALLE POLYVALENTE ET ECOLE)	60.500,00
DEPOT ET CAUTIONNEMENT	1.000,00
ETUDE HONORAIRES LOGICIELS	16.000,00
FRAIS ACTES ET ACHAT TERRAINS	15.000,00
ACHATS (mobilier-barrières-tractopelle-élagueuse-équipement voirie)	84.000,00
TRAVAUX VOIRIE (chemins et arrêt de bus)	60.000,00
CHEMIN DE L ESPOURTEL	100.000,00
AV. MINERVE/FLORENSAC (solde trottoirs-pluvial-ER)	170.000,00
ECOLE (cour et préau)	60.000,00
ECOLE (matériel numérique)	10.000,00
CHAPELLE PENITENTS Etude	9.000,00
LOCAL POMPIER	30.827,14
ECLAIRAGE PUBLIC	45.000,00
ADAP	20.000,00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	452.961,71
TOTAL	1.134.288,85

LES RECETTES :	
RÂR SUBVENTIONS RESTANT À ENCAISSER POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018	189.000,00
OPÉRATIONS D'ORDRE (AMORTISSEMENT)	15.000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	263.961,71
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	479.827,14
COMPENSATION TVA	25.000,00
SUBVENTION ETAT ECOLE (matériel numérique)	4.000,00
SUBVENTION TRAVAUX ECOLE (cour et préau)	27.000,00
SUBVENTION AV. FLORENSAC/MINERVE	25.000,00
CHEMIN DE BADASSIERE (HP CONSEIL DEPARTEMENTAL)	14.100,00
PARTICIPATION ABRI BUS CAHM	5.000,00
SUBVENTION TRAVAUX CHEMIN DE LESPOURTEL	38.400,00
SUBVENTION ETUDE CHAPELLE	5.000,00
VENTE MAISON 6 RUE NEREIDE	33.000,00
TAXE D'AMENAGEMENT	10.000,00
TOTAL	1.134.288,85

Concernant la ligne « **excédent de fonctionnement capitalisé** » :

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement ; le résultat de la section de fonctionnement étant conformément à

l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, compte-tenu des restes à réaliser.

Il est décidé lors du vote du budget, d'affecter en totalité l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, par une inscription en re-

cettes au compte « excédent de fonctionnement capitalisé ».

3 – Conclusion

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'exercice 2018 de la commune a enregistré 1.090.488€ de recettes de fonctionnement pour faire face à 975.676€ de charges de fonctionnement. La différence positive dégagée (114.812€) a doublé par rapport à celle observée en 2017 (59.521€).

Additionnée à l'excédent reporté de l'année précédente (628.977€), elle vient constituer le résultat de l'exercice 2018 (743.788€). Cette somme sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (263.961€). Une fois ce besoin couvert, il reste une somme de 479.827€ qui alimentera le budget 2019.

Du côté des dépenses de fonctionnement, la masse principale provient des charges de personnel. Avec un montant de 441.013€, elles sont en augmentation par rapport en 2017. Cette augmentation, localisée principalement sur le poste « personnel contractuel » - en hausse de 17.701€ tient au remplace-

ment auquel nous avons dû procéder au secrétariat de la mairie.

Les « charges à caractère général » qui s'élèvent à 365.992€ sont en retrait de 2.1% par rapport à 2017.

Au titre des « autres charges de gestion courante » (88.391€), une baisse de 8.00% est observée.

Du côté des recettes de fonctionnement, il est à noter une hausse des produits de 54.198€.

Outre l'effet « remboursement de salaires », on a enregistré des recettes en légère augmentation au titre des dotations (15.50%).

S'agissant des impôts locaux proprement dits, l'accroissement de recettes (6.402€) est uniquement dû à l'effet « bases » puisque le niveau des taux d'imposition est resté inchangé d'une année sur l'autre.

La section d'investissement a enregistré en produit un FCTVA de 41.880€ inférieur à celui de 2017.

Le total des échéances en capital remboursées en 2018 s'est élevé à 57.884€ (pour 2017 : 56199€).

Au titre des opérations, 2018 a été marquée par l'achèvement de la phase 4 des travaux de l'école, opération pour laquelle la commune a déboursé, sur l'exercice 2018, 325.926€ de dépenses.

La sécurisation de la traversée de la Commune inscrite au budget 2018 a été réglée en partie : 146.920€.

Le montant des travaux d'investissement réalisés sur les voies et chemins s'est élevé à 60.521€.

En totalité pour 2018, les travaux d'investissement se sont élevés à 648.760€ pour un montant de recettes de 270.212€. Des restes à réaliser en recettes d'investissement seront reportés pour 2019 pour un montant de 189.000€ (subventions restant à encaisser).

ARTISANAT

SANDRA SALES, COUTURIÈRE ET TAPISSIÈRE D'AMEUBLEMENT

Je suis couturière diplômée dans la mode et la tapisserie d'ameublement. Je suis en création d'entreprise. Au service des clients, je réalise des **retouches et commandes de couture**.

Etre tapissière d'ameublement contribue à **préservier un capital culturel et un savoir-faire traditionnel et pro-**

fessionnel : la rénovation du siège de style, la réalisation de décors. Ces savoir-faire se complètent et demandent des compétences manuelles, techniques et culturelles, de garniture, de couture, de dessin, de rénovation du bois, et parfois même il faut faire appel à un ébéniste.

J'ai moi-même refait entièrement les deux fauteuils des mariés de la mairie de Castelnau de Guers. Ce sont des fauteuils du XIX siècle.

Je les ai complètement dégarnis pour rénover le bois. La mise en œuvre de la réalisation des sièges a demandé plusieurs opérations : **traitement du crin récupéré, pose des ressorts, couture, couverture et finitions.**

Je suis passionnée par mon métier et je fais tous les jours de nouvelles découvertes en couture.



WWW.CASTELNAU-DE-GUERS.COM

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE FAIT PEAU NEUVE !

Bientôt il sera consultable. Vous y trouverez les informations à jour et nécessaires pour :

- * Vos démarches administratives ;
- * Vos déplacements (Cap Bus, Hérault Transport) ;
- * Vos prochaines sorties ;
- * Vos prochaines activités culturelles ou sportives ;
- * Connaître les coordonnées des commerces, entreprises, artisans, associations, assistantes maternelles, professionnels de santé ;
- * Voir les dernières actualités...

Et très bientôt, vous pourrez inscrire et payer la cantine, le centre de loisirs et la garderie de vos enfants en un paiement unique.

**Vous souhaitez recevoir régulièrement les informations diffusées sur le site ?
N'hésitez pas à vous inscrire à notre *info-lettre* en allant dans la barre d'outils :**

- > « **Mairie et Services** »
- > « **restons connectés** »
- > « **info-lettre** »

FIBRE OPTIQUE C'EST PARTI !



Une réunion publique s'est tenue jeudi 21 mars à la Maison du Peuple, présentée par le Département à l'initiative du déploiement. Il a été expliqué que le **raccordement à chaque maison a été fait et qu'actuellement 5 opérateurs sont en mesure de proposer leurs services depuis le 30 mars.**

- Nordnet : <https://www.nordnet.com>
- Ozone : <https://www.ozone.net/>
- Kiwi : <https://www.kiwi-fibre.fr/>
- Coriolis : <http://www.coriolis.com/>
- Videofutur : <https://www.lafibrevideofutur.fr/>

Pour passer à la fibre :

> il faut les appeler pour souscrire un abonnement ;

> un technicien vient faire le branchement chez vous (compter entre 3 et 6 semaines de délai) ;
> une fois que la fibre fonctionne (elle est raccordée au central), il faut résilier son abonnement chez l'ancien opérateur.

Certains opérateurs offrent les frais de résiliation et de raccordement mais **ce n'est pas le cas pour tous**. Par ailleurs, ils proposent tous des options pour la téléphonie fixe et mobile, et la télévision. Ils ont chacun leur gamme de forfaits et leurs options spécifiques.

Avant de se lancer, **il convient donc de bien se renseigner** pour choisir le bon forfait et ne pas avoir de surprises.

Si vous rencontrez des problèmes d'adressage, le service urbanisme peut se mettre en relation avec l'entreprise COVAGE pour vérifier l'adresse référencée de votre maison.

Service urbanisme :
urbanisme-elections@castelnaud-de-guers.com
04 67 98 16 94 (Claudia)

Néanmoins, **la Municipalité n'a aucune maîtrise sur l'installation des opérateurs**. Si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur ce développement de la fibre, **vous pouvez vous adresser directement au Département.**

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) LE TRAVAIL SE POURSUIT

Une réunion publique s'est tenue le 13 mars dernier afin de présenter la démarche d'un Plan Local d'Urbanisme et d'échanger sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ont été retranscrits les différents sujets abordés par les citoyens ainsi que les réponses apportées par l'agence Actions Territoires et les élus.

DEMARCHE DU PASSAGE EN PLU

Contraintes : la commune a peu de marge quand l'ensemble des autres documents sont appliqués. La démarche est en majorité « descendante », ce qui implique que les propositions de la commune doivent être en conformité avec les règles et préconisations de l'Europe, de l'Etat, du SCoT, de l'Agglo.

Compétences : l'Agglo a des compétences transférées (eau potable, assainissement et développement économique notamment). La commune souhaitait positionner une zone d'activités pour répondre aux besoins qui sont remontés par les artisans, mais l'Agglo ne souhaitant pas porter ce projet, la commune ne peut donc pas le traduire dans son PLU. En revanche, une approche de « cas par cas » est à l'étude.

DIAGNOSTIC ET PADD

Les emplacements réservés (ER) : le principe des ER consiste à « réserver des parcelles en vue d'une acquisition par une collectivité dans le cadre d'un projet d'intérêt collectif clairement identifié ». Quelques exemples en cours de réflexion sont évoqués, comme [autour de l'Ermitage Saint-Antoine](#) pour permettre sa mise en valeur, ou encore [l'élargissement de chemins](#).

Le hameau agricole : ce projet est important pour répondre aux besoins des exploitants agricoles. 5 à 10 emplacements sont envisagés. Le site a été sélectionné après analyse fine de plusieurs possibilités et en

croisant tous les critères (accessibilité, accès à l'eau, paysage, valeur des terres, etc).

Population à l'année / saisonnière : la proportion de la population saisonnière est importante (66%). C'est bien la population dans son ensemble qui doit être prise en compte dans le développement de réseaux adaptés, avec entre autres la **nécessité de positionner un second réservoir d'eau** qui sera semi-enterré.

La cave coopérative : quel projet ? Plusieurs projets ont été envisagés (notamment pour des hangars agricoles) mais le coût de réalisation est rédhibitoire et les aides insuffisantes. Les élus continuent leurs réflexions et leurs recherches.

Le château : quel projet ? Ce sujet tient particulièrement à cœur aux habitants et aux élus. Là aussi les projets n'ont pas pu aboutir, faute de financement. Les élus ont demandé à l'Agglo qui est propriétaire de **faire rapidement des travaux de confortation de la Chapelle** qui apparaissent urgents, et de **garantir l'ouverture au public de la chapelle, de la cour et l'accès à la salle d'apparat, et ce quelque que soit le projet**. 100 000€ viennent d'être budgétisés par l'Agglo pour mettre en sécurité la chapelle.

Le secteur des ABF : une proposition de Périmètre Protection Modifié a été faite par la DRAC et validée par le Conseil Municipal. La consultation des ABF ne sera plus obligatoire dès 500 m autour du château mais dans un périmètre plus restreint (cœur de ville, bourg et secteur ayant un impact paysager fort).

CALENDRIER ET MODALITÉS DE CONCERTATION

Registre en mairie : il est disponible aux heures d'ouverture de la mairie. Vous pouvez y inscrire vos remarques et observations.

Consultation du dossier : le dossier avec les documents de travail

est consultable en mairie. Néanmoins, compte tenu du nombre important de pages, nous vous invitons à prendre RDV pour une consultation entre 14h et 16h avec le service urbanisme (urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com / 04 67 98 16 94).

Prochaine réunion publique

JEUDI 16 MAI à 18h30

à la Maison du Peuple

Présentation du :

- * PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- * OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- * Zonage
- * Règlement

Il y aura une enquête publique en octobre 2019.

Depuis mars 2014, l'équipe municipale a engagé le travail de l'élaboration du PLU, soit 5 ans. Un travail long !

De multiples projets ont nécessité des échanges avec d'autres services, notamment l'Agglo qui a la compétence des hameaux agricoles et du développement économique, mais également avec le Département et la Région pour les demandes de financement.

Les délais de réponses ont souvent été longs, et les réponses parfois floues ou négatives ont contribué à retarder le travail.

Pour rappel : depuis mars 2017, la Commune a perdu son POS, rendu caduque par la loi Alur, et a basculé en RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Toutes les demandes en urbanisme (Permis de construire, ravalement de façade, etc) sont soumises à l'avis du Préfet. Ceci alourdit la procédure.

De plus, n'ayant plus de zonage ni de règlement, il est difficile au service urbanisme de répondre aux demandes courantes des administrés.

Nous sommes dans la dernière ligne droite d'un travail qui permettra d'apporter de la clarification, simplifiera les démarches et réduira les délais.

LES PLAFONDS PEINTS DE CASTELNAU

La première semaine d'avril était consacrée à Pézenas aux **plafonds peints du Moyen-Age jusqu'au XVII^{ème} siècle**. Des rencontres de restaurateurs, de professionnels et spécialistes, des expositions et ateliers d'enfants étaient programmés par le Pays d'Art et d'Histoire de Pézenas.

C'est à cette occasion qu'un **patrimoine castelnaulais a bénéficié d'une restauration importante**.

En effet, la restauratrice **Claire Delhumeau a restauré**, durant

une semaine, dans son atelier éphémère place Gambetta à Pézenas ouvert au public, **les planchettes de plafond récupérées lors des travaux de sauvegarde du presbytère de Castelnaud**.

Ces éléments, très détériorés, avaient besoin d'être stabilisés et les peintures ravivées.

Merci au Pays d'Art et d'Histoire et à l'agglomération Hérault-Méditerranée d'avoir permis ce travail.

La commune de Castelnaud demandera prochainement à Serge Ivorra, artisan d'art menuisier bien

connu, de consolider l'ensemble formé par ces planchettes afin de pouvoir les présenter au public.

Le patrimoine de Castelnaud s'enrichit donc d'une nouvelle pièce.

On peut supposer que d'autres bâtisses de la commune possèdent de semblables plafonds peints. **Au cours d'éventuels travaux de rénovation, quel que soit leur état, il faut donc penser à les préserver car ils ont de la valeur !**

Merci à tous d'être attentifs et de ne pas négliger tout élément de patrimoine qui pourrait valoriser notre village.

EXTRAITS DU RAPPORT D'INTERVENTION SUR LES PLANCHES D'UN PLAFOND PEINT PROVENANT DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS (avril 2019) Par Claire Delhumeau, Diplômée IFROA-INP

"Le 26 mars 2014, le service patrimoine de l'office de tourisme de Pézenas remarquait lors de sa visite de l'ancien presbytère, la présence de polychromies sur le plafond d'un petit réduit. Ces planches [étant] très altérées (...), Serge Ivorra, menuisier de Pézenas, démontra l'assemblage pour le sauver de la destruction.

Notre intervention, commanditée par le service patrimoine de la ville de Pézenas, a eu pour but de pratiquer les opérations de nettoyage et de refixage de la couche picturale et de son support afin de garantir la conservation de ce témoin de décor peint sur charpente."

"(...) Ce décor est à rapprocher de celui de l'Hôtel de Brignac à Montagnac, décor XVII^{ème} similaire, qui repose sur les planches de coffrage de deux poutres de la galerie du 1^{er} étage."

"(...) Une fois notre intervention de conservation terminée,



l'ensemble des planches doit être fixé sur un nouveau support et pourra ainsi être exposé pour sensibiliser le grand public aux décors insoupçonnés des plafonds peints."

Avant intervention



Après intervention





AGENCE POSTALE COMMUNALE DE CASTELNAU MIEUX COMPRENDRE SES SERVICES

Quand l'Agence Postale Communale (APC) est ouverte **de 09h30 à 12h**, vous pouvez :

- faire des envois de courriers ou de colis
- acheter les produits et des services de la Poste
- faire des dépôts et retraits bancaires
- retirer votre lettre recommandée ou colis

Quand l'APC est ouverte **de 16h à 18h**, vous pouvez **uniquement retirer vos lettres recommandées ou colis**. Dans ce créneau horaire, **aucune transaction financière ne peut se faire** car la caisse est clôturée.

ATTENTION : les colis ou les lettres recommandées non distribués repartent le jour même sur Pézenas et

seront déposés à l'APC de Castelnaud le lendemain à partir de 11h30.

Vous ne pouvez pas récupérer votre lettre ?

Ayez le réflexe de remplir la **rubrique « procuration »** au dos de l'avis de passage déposé par le facteur. Pensez à le dater et le signer, et à confier votre pièce d'identité à la personne de votre choix qui devra elle aussi justifier de son identité à l'APC.

L'APC est **fermée le samedi matin**.

La boîte à lettre a été déplacée à gauche de l'entrée de la mairie pour l'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE NOUVEAUX PARTENAIRES ET DE NOUVELLES PERMANENCES DANS NOS COMMUNES



Basée à la Maison du Travail Saisonnier au Cap d'Agde, la **Maison de Services au Public de l'agglomération (MSAP)** propose aux habitants de nos 20 communes un **accompagnement gratuit et confidentiel** pour leur simplifier l'accès aux démarches administratives et numériques avec les opérateurs et partenaires suivants :

- * le **Pôle emploi**
- * la **Caisse de Retraite et Santé au Travail (CARSAT)**
- * la **Caisse Nationale des Allocations Familiales (CAF)**
- * la **Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)**
- * l'**Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)** (cartes grises et permis de conduire)
- * l'**Agglomération Méditerranée**
- * la **Maison du Travail Saisonnier (MTS)**

La MSAP propose depuis peu un accompagnement avec 2 nouveaux prestataires :

- **Les impôts** (aide à la déclaration d'un changement de situation)

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)** (informations sur les droits et prestations, aide à la mise à jour de votre dossier..).

Afin de faciliter les déplacements des particuliers, des permanences sont également organisées dans différentes communes de notre agglomération. Ainsi, **2 nouvelles communes ont rejoint le réseau** et proposent désormais des permanences. Il s'agit des communes de **Portiragnes** et de **Nézignan-l'Évêque**.

Des déplacements à la demande sont également possibles pour les agents de la MSAP, sur les communes de Caux, Lézignan-la-Cèbe et Pomérols.



Rappel des permanences :

- **Cap d'Agde / Maison du Travail Saisonnier - Avenue des sergents**

Tous les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h / le mercredi des semaines paires - de 9h à 12h

- **Agde / Service emploi formation - rue Jean Jacques Rousseau.**

Le mercredi des semaines impaires - de 9h à 12h

- **Florensac / Mairie - Bureau des permanences :**

Le lundi des semaines impaires de 9h à 12h

- **Montagnac / Maison des permanences :**
Tous les mercredis de 9h à 12h

- **Nézignan l'Évêque / Mairie :**
Le jeudi de la 1^{ère} semaine paire du mois, de 9h à 12h.

- **Pézenas / Maison des jeunes :** *Tous les mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h*

- **Pinet / Ancienne Médiathèque :** *Le jeudi des semaines impaires de 9h à 12h*

- **Portiragnes / Mairie :** *Le vendredi des semaines paires de 9h à 12h*

- **Saint-Thibéry / Mairie salle des mariages :**
Le jeudi de la 2^{ème} semaine paire du mois de 9h à 12h

- **Vias / CCAS :** *Le vendredi des semaines impaires de 9h à 12h.*

Pour toute demande, il est indispensable de prendre rendez-vous auprès de la maison de services au public :

MSAP- Maison du Travail Saisonnier - avenue des sergents au Cap d'Agde

Courriel : msap@agglohm.net

Tél : 04 67 01 24 22 Facebook : @agglohmmsap

SERVICE DES ELECTIONS CE QUI CHANGE EN 2019

Les lois Pochon-Warshmann du 1^{er} août 2016 ont réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales, visant à **simplifier le processus d'inscription** pour les électeurs et à **faciliter la gestion des listes électorales** en créant un outil, **le répertoire électoral unique**, centralisant les listes électorales actualisées en temps réel.

Pour les électeurs

Le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre. Désormais, **il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.**

A noter qu'à titre dérogatoire, **l'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes 2019 est possible jusqu'au 31 mars 2019.**

De plus, la réforme a généralisé partout en France le **Téléservice**, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur **demarches.interieur.gouv.fr**. Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire **par courrier** ou en se rendant directement **dans sa mairie**.

Les électeurs peuvent dorénavant :

- s'ils ont moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune



du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune ;

- s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant ;

- s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune ;

- vérifier, à partir de février 2019, sur **service-public.fr**, qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.

Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrits simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire. Les informations sur ce qui change pour les Français de l'étranger sont consultables sur **www.diplomatie.gouv.fr**.

Pour les communes

Au cœur de la réforme de la gestion des listes électorales, un nouvel outil a été créé, le **répertoire électoral unique**, dont la tenue est confiée à l'INSEE. Ce répertoire, qui centralise toutes les listes électorales, **réduit la charge des communes dans la gestion des listes électorales, tout en améliorant la fiabilité.**

L'INSEE est en charge de mettre à jour le répertoire électoral unique à partir des informations qu'il reçoit. Il prend en charge les **radiations pour décès et incapacité**, ainsi que les **inscriptions d'office des jeunes majeurs et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française**, en les rattachant à leur commune de résidence.

Enfin, il prend en compte les **décisions de justice** relatives aux inscriptions ou aux radiations sur les listes électorales.

Les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont désormais reçues et instruites tout au long de l'année. Le maire, ou l'autorité consulaire à l'étranger, prend les décisions d'inscription ou de radiation des électeurs pour perte d'attache communale, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle composée d'élus.

Source : www.interieur.gouv.fr

MAJEUR SOUS TUTELLE J'AI LE DROIT DE VOTER

Ministère
de la Justice



Majeur
sous tutelle,
j'ai le droit
de voter

Je dois d'abord **m'inscrire sur les listes électorales de ma commune**, par internet, par courrier, ou en me rendant dans ma mairie.

Le jour du vote, je peux voter moi-même ou donner une procuration.

Pour voter aux élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, je dois **m'inscrire avant le 16 mai à minuit**, en fournissant une copie de mon jugement de tutelle.

→ ENVIRONNEMENT



Biodéchets

La fiche pratique

Épluchures de légumes et de fruits, coquilles d'œufs...



Aliments périmés sans emballage.



Uniquement les plantes d'intérieur et fleurs fanées.



Tous les restes de repas, de viande, de poisson...



Marc de café, sachet de thé, essuie-tout, serviettes en papier...



Rappel des jours de collecte pour les personnes concernées par les biodéchets

Le mardi est le jour de la collecte des conteneurs **VERTS** pour vos ordures ménagères.



Le vendredi sera le jour de la collecte des conteneurs **ORANGE** pour vos biodéchets.



Le samedi est le jour de la collecte des conteneurs **JAUNES** pour vos emballages ménagers recyclables.



INFO DECHETERIES

Toutes les déchèteries seront fermées

le mercredi 8 mai 2019, jour férié.

AGROPASTORALISME BIENVENUE À UTA NOVAK ET SON TROUPEAU !



De gauche à droite :

Jean-Charles Sers (maire de Castelnau de Guers), Uta Novak (bergère), Bruno Cellini (conseiller municipal), Roland Cros (adjoint)

Uta Novak est enfin devenue la "première bergère de Castelnau de Guers" !

Après de longs mois d'attente, le temps que tout se mette en place et que la bergerie sorte de terre, elle a enfin pu y installer un petit troupeau de 17 jeunes brebis (des Rouges du Roussillon) qui sont surveillées de près par sa chienne Blanquette, attentive aux moindres faits et gestes des ruminants.

Piloté par la CAHM, ce projet d'agropastoralisme marque une volonté de réimplanter des troupeaux à proximité des zones urbaines et d'entretenir la garrigue de manière naturelle tout en limitant les risques d'incendie.

Le troupeau de M^{me} Novak va s'accroître, avec un objectif d'une soixantaine de bêtes, puis jusqu'à 300, et déambulera très bientôt dans notre chère garrigue.

Lorsque vous les croiserez, **soyez bienveillants et respectueux de leur tranquillité.**



Pendant le repas, la chienne Blanquette surveille les brebis tandis que la chef du troupeau « veille au grain » !



DÉBROUSSAILLEMENT RAPPEL DES RÈGLES À SUIVRE

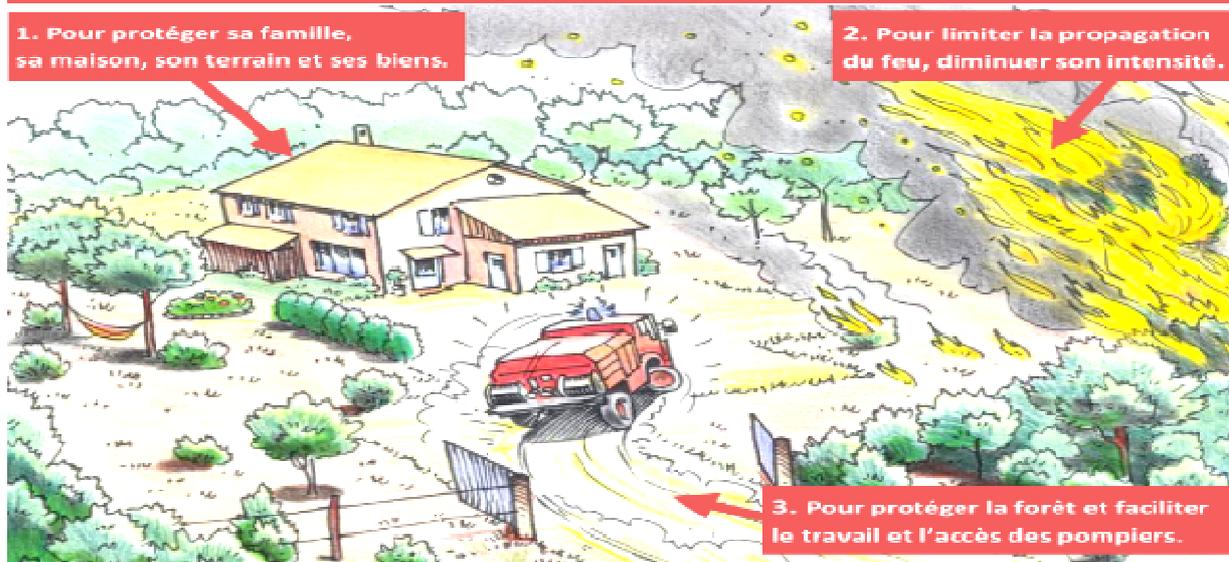
Le débroussaillage obligatoire

Débroussailler c'est une nécessité

1. Pour protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens.

2. Pour limiter la propagation du feu, diminuer son intensité.

3. Pour protéger la forêt et faciliter le travail et l'accès des pompiers.



assurant une **rupture du combustible végétal** qui favorise une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

L'Obligation de débroussaillage concerne uniquement les propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 mètres de celle-ci appelées "zones exposées".

Si vous êtes dans cette situation, vous devez **débroussailler et maintenir débroussaillés toute l'année**, les terrains dont vous avez la charge.

Le débroussaillage protège la forêt en permettant de **limiter le développement d'un départ de feu accidentel** à partir de votre pro-

priété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en ga-

devez **débroussailler et maintenir débroussaillés toute l'année**, les terrains dont vous avez la charge.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES INSCRIPTION AVANT LE 31 MAI



Concours 2019 des Maisons Fleuries

INSCRIVEZ-VOUS
1^{ER} MAI > 31 MAI
DE NOMBREUX LOTS À GAGNER !

BULLETIN D'INSCRIPTION À TÉLÉCHARGER :
www.agglo-heraultmediterranee.net



2019 pour s'inscrire et tenter de remporter le 1^{er} prix jardin ou le 1^{er} prix balcon. Ils peuvent pour cela, retirer un bulletin de participation dans leur Mairie à partir du 2 mai ou télécharger le bulletin sur le site de l'agglomération : www.agglo-heraultmediterranee.net

Le jury intercommunal qui décernera les 1^{er} prix jardin et balcon, portera une attention particulière à l'originalité des compositions, à la qualité des végétaux et d'une manière générale, à la mise en valeur des lieux offerts à la vue de tous. Il sera particulièrement sensible à l'utilisation de **plantes méditerranéennes, peu consommatrices d'eau**.

La remise des prix aura lieu le **vendredi 21 juin à 18 heures au moulin des Evêques d'Agde**.

L'an dernier, 433 personnes ont participé à ce concours.

Renseignements au service des espaces verts : 04 67 90 15 34

Inscrivez-vous du 1^{er} au 31 mai et tentez de remporter le 1^{er} prix jardin ou balcon de l'agglomération !

Le concours des maisons fleuries, organisé par l'Agglo Hérault Méditerranée, récompense les particuliers et professionnels qui fleurissent harmonieusement leurs cours, jardins, terrasses ou balcons et dont les compositions fleuries sont visibles depuis le domaine public.

Ouvert à tous les habitants et professionnels des 20 communes du territoire, ce concours est organisé pour valoriser les efforts de ceux qui fleurissent leur lieu de vie ou de travail et qui participent à l'embellissement des rues et des quartiers de leur commune.

De nombreux lots à gagner

Les habitants et professionnels du territoire qui souhaitent participer à ce concours, ont jusqu'au 31 mai

→ FESTIVITÉS - CULTURE

RÉSIDENCE D'ARTISTE VERNISSAGE DU PROJET « PORTRAITS DE FEMMES »

Pour sa sortie de résidence, Mado Ossikian propose une exposition à la **Maison du peuple**.

Le vernissage se déroulera le **samedi 11 mai à 18h30** avec un apéritif offert pour l'occasion par la Mairie.

L'exposition sera ouverte au public le **dimanche 12 mai de 10h à 19h** (entrée libre).

L'artiste présentera ses œuvres, particulièrement les **sept portraits** qu'elle a réalisés en résidence cette année à Castelnau, portraits de femmes qui ont joué un rôle déterminant en faveur de la place des femmes dans notre société, féministes et pionnières.

Les réalisations des **16 adultes** qui ont suivi ses stages, proposés par la Municipalité, ainsi que celles des **enfants** auprès desquels Mado a effectué cinq ateliers seront également présentées.

Venez nombreux profiter de ce moment de partage et de convivialité autour de cette proposition artistique !



INVITATION

Mr le Maire
et le conseil municipal
de Castelnau de Guers
ont le plaisir de vous convier

samedi 11 mai 2019
18h30

Au Vernissage de la résidence d'artiste de

Madeleine OSSIKIAN
Artiste peintre

Maison du peuple, montée Garenne,
34120 CASTELNAU DE GUERS

Exposition

11 & 12 MAI 2019
Exposition visible le dimanche 12 mai-10h-19h



SAMEDI 22 JUIN - PLACE DE LA MAIRIE

Fête de la
MUSIQUE

Gata Negra en concert !!

+ des surprises...

20 ** Repas tiré du sac / Buvette de l'Attrape-Livres **





Ecole de tambourin

Une équipe de **benjamins** est engagée pour cette saison en championnat de l'Hérault. L'équipe est composée de benjamins et de poussins, qui, pour la plupart, ont commencé la pratique du tambourin cette année.

La compétition a démarré le dimanche 7 avril avec la **réception de Courmonterral**.



L'équipe des Benjamins

L'objectif pour ces jeunes pousses sera de prendre du plaisir sur le terrain et de progresser tout au long de la saison.

Agenda des matches à domicile :

- * 7 avril à 10h30 vs Courmonterral
- * 12 mai à 10h30 vs Viols le Fort
- * 2 juin à 10h30 vs Montpellier

Equipe Seniors

Le groupe senior de la section tambourin a remporté un nouveau titre cet hiver. **Ils ont, en effet, gagné le championnat de l'Hérault en salle série C**, compétition dans laquelle ils ont terminé **invaincus**. Cette année, l'équipe évoluera en **nationale 2**.

Les entraînements ont repris depuis début février. Cela a porté ses fruits puisque pour le premier match de championnat ils sont allés s'imposer sur le score de 13 à 11 à Notre Dame de Londres, vice-champion de France en titre.

La saison sera longue, mais cette équipe, si elle s'en donne les moyens pourra bien figurer dans cette compétition. **Elle aura besoin du soutien du public** lors de tous ses matches pour réaliser de belles performances.

Agenda des matches à domicile de la 1ère phase de championnat :

- * 14 avril à 17h vs Cournonsec
- * 28 avril à 17h vs Viols le Fort
- * 1^{er} mai à 17h vs Notre Dame de Londres
- * 5 mai à 17h vs Poussan
- * 12 mai à 15h vs Cazouls d'Hérault à Pézenas

Pétanque

La saison a repris depuis février avec des concours de secteur sur Lézignan, Montagnac et Alignan.

De nombreux autres vont suivre en vétérans et seniors, doublettes ou triplettes.

A partir de fin avril, **la soirée pétanque hebdomadaire à 18h sera en place**.

Nous vous rappelons que le COC organisera cette année 2 concours officiels départementaux : **le vendredi 12 juillet à 18h** et **le samedi 17 août à 15h** (licences obligatoires). Toutes les aides pour l'organisation seront les bienvenues !

Ecole de Danse

Le traditionnel **Gala de danse** aura lieu le **samedi 8 juin**.

Événement

Le samedi 29 juin, le COC organise « **la Journée du sport** » avec de nombreuses démonstrations, des activités ludiques et une grande brasucade.

PAROISSE ST ROCH EN PISCENOIS, PAROISSE NOTRE DAME DU VAL D'HERAULT

NUIT DES EGLISES

Castelnaud Samedi 6 juillet 2019

Organisée depuis plusieurs années consécutives à la Collégiale St Jean de Pézenas, la Pastorale des Réalités du Tourisme et des Loisirs a souhaité « décentraliser » l'évènement. **Notre village a été retenu pour l'édition 2019.**

La Nuit des églises est une manifestation culturelle et culturelle inscrite depuis 2011 dans le paysage estival des diocèses.

Cet évènement permet aux communautés chrétiennes locales de faire vivre ou de se réapproprier leur église, lieu de leur histoire et d'autre part, d'ouvrir leurs portes et accueillir largement : artistes, visiteurs, curieux, personnes qui s'interrogent etc.

Au cours de cette soirée, **chacun/e est invité/e** à franchir le seuil de l'Eglise St Sulpice afin de découvrir ou redécouvrir sous une nouvelle lumière, les richesses de notre patrimoine de proximité grâce à un programme varié de **18h à minuit : messe, repas à l'espace Brassens, concert, conférence, conte, poésie, musique.**

L'équipe castelnaulaise du PRTL.

stjean.pezenas@club-internet.fr www.catholique-pezenas.cef.fr



A.S.P.A.H.C.* : Association de Sauvegarde du Patrimoine Archéologique et Historique de Castelnaud de Guers

L'ASPAHC a décidé de renouer cette année avec un cycle de conférences gratuites sur le patrimoine et l'archéologie. Hormis lors de la présentation de nos livres, nous avons abandonné cette activité par manque de public.

La première vidéo conférence sur le thème de la Via Domitia le 20 mars dernier a réuni trente deux personnes, ce qui nous encourage à poursuivre.

Le mercredi 17 avril à 18h à la Maison du Peuple, c'est Stéphane Mauné, Directeur de recherche au CNRS qui a animé une conférence sur L'huile de Bétique à l'époque romaine. Il a présenté les résultats largement inédits des recherches qu'il mène depuis 2013 sur les rives du Guadalquivir mais il a livré également des informations sur l'huile d'olive dans la vallée de l'Hérault à l'époque antique.

Les 18 et 19 mai auront lieu les Journées Européennes des moulins et du patrimoine meunier.

A cette occasion l'ASPAHC présentera en mairie le samedi 18 mai de 14h à 18h une exposition du CREED sur les moulins du Languedoc et plus localement sur la destruction du moulin de Castelnaud. Le public est convié à une balade contée mêlant occitan et français avec Paul Ivorra et Claude Alranq qui partira à 14h depuis la maison des amis de la nature de Pézenas au 16 rue de la foire, passera par le Tempo (site des 3 moulins) et aboutira à la mairie de Castelnaud.

Retrouvez toutes nos infos sur notre site internet : <https://castelnaudeguers.wixsite.com/aspahc>

Pour de plus amples informations :

Site internet : <http://patrimoine-castelnaud.wixsite.com/aspahc>

Noël Houlès : 04 67 98 04 58



ASAGAIA

L'association ASAGAIA (Association pour le Senti Amérindien et pour GAIA) vous propose divers stages et ateliers :

- Le week-end de Pâques à Marseillan, réservé aux femmes : *les déesses*

- Le week-end du 27/28 avril : stage mixte : *découvrez votre senti*

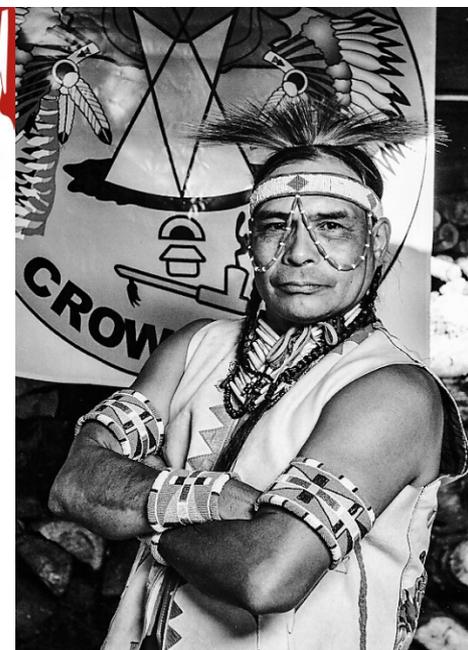
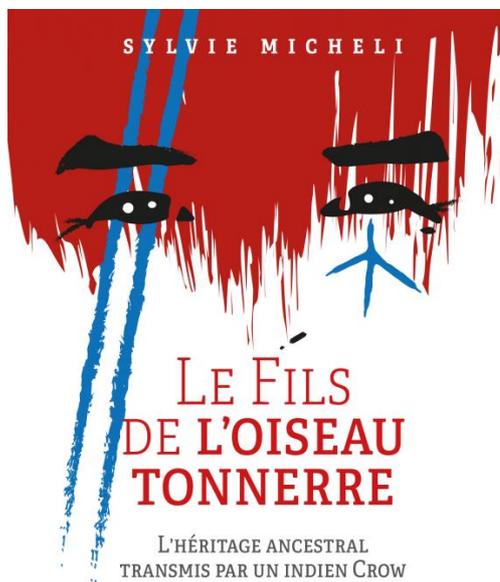
- Le week-end du 04/05 mai *création de tambours chamaniques* avec Ollinatl Contreras, Homme-Médecines Aztèque, Mexicain.

- Le week-end du 11/12 mai, *stage de danse Aztèque* avec Ollinatl Contreras, Homme-Médecines Aztèque, Mexicain

Et d'autres encore.

Tous les renseignements sur le site internet : www.plumedelouve.com

A noter que suite à la sortie du livre « Le fils de l'Oiseau-Tonnerre » paru aux Editions Trédaniel/Vega et écrit par Sylvie Micheli, un week-end en immersion avec le héros du livre est prévu le week-end du 21/22 septembre 2019 dans l'Aude.



Le premier festival "CastelNotes de Jazz" s'est tenu à la Maison du Peuple les 29 et 30 mars. Ce fut l'occasion de découvrir et d'apprécier le quintet de Serge Casero autour du projet "Mozaïc Songs" le vendredi, et le groupe Mezcal Jazz Unit du bassiste et compositeur Emmanuel De Gouvello le samedi. La manageuse de ce groupe, Elysa Riley, ne nous était d'ailleurs pas inconnue puisqu'elle est Castelnaulaise depuis de nombreuses années !

Les prestations artistiques des deux formations ont été remarquables, bien que très différentes, et le public n'a pas manqué de rappeler les 2 groupes pour le traditionnel "bis".

La soirée du vendredi s'est poursuivie quelques heures dans la salle du "Vin'île" au Domaine de Piquetalen, le temps d'un "bœuf" convivial. Merci à Émile Bruchet de nous avoir accueillis pour prolonger la magie de cette soirée.

Merci également au Domaine La Grangette et au Domaine des Lauriers, partenaires eux aussi de ces soirées ;



Merci aux bénévoles pour leur aide précieuse ;

Merci à la Municipalité pour son soutien technique et financier ;

Merci à l'équipe de Régina Laurens pour ses repas très appréciés.

Merci enfin à toutes les personnes qui ont répondu présente à ces soirées.

Ce festival clôture la saison 2018-2019 qui incluait les 4 soirées Jazz Club, soit 6 soirées en tout consacrées à la musique de jazz, une première à Castelnaud.

Toute l'équipe travaille actuellement sur la saison 2019-2020. Nous vous tiendrons informés très bientôt des prochaines soirées.

Si vous désirez recevoir notre newsletter, merci d'écrire à castelnotes@laposte.net

CLUB DU 3^{ème} ÂGE



Discours de M. le Maire et de M^{me} la Présidente

L'après-midi fut animé par Denis Pellegrini, incontournable animateur. Tous les amateurs de danse se sont dépensés sur la piste. Denis a profité de cette occasion pour se faire accompagner de Johnny et Sylvie ainsi que de Clo et ses Claudettes.

Nous avons également apprécié les qualités de chanteur et guitariste de Manu qui a fait spécialement le déplacement d'Alicante pour nous.

Le Club du 3^{ème} Age avait convié ses adhérents pour le repas annuel du 3 février. La Présidente Annie Roumégoux, ainsi que notre Maire Jean-Charles Sers ont remercié l'ensemble des personnes pré-

sentes en leur souhaitant une belle journée très conviviale.

Le repas fut très apprécié par la centaine de convives. De l'entrée au dessert, l'ambiance a été très bonne.

Vivement l'an prochain !

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 2 décembre. Le Bureau reste inchangé, pas de départ, pas de nouveaux candidats.

L'ATTRAPE-LIVRES

Les news de l'attrape-livres

Après notre spectacle « Flusht Alors » du 12 avril qui a rencontré un beau succès auprès des enfants, nous allons préparer le vide grenier de printemps.



La date est fixée au dimanche 26 mai Place de la Mairie. Les emplacements de 5 mètres sont à 5€ avec petit déjeuner compris.

N'hésitez pas à vous inscrire au 06 29 85 07 91 ou via notre page facebook ou par mail : bibderues-castelnaud@gmx.fr

Pour juin, nous prévoyons une conférence sur la Sicile avec un auteur de romans policiers : Patrick Barbuscia.

Et nous participerons comme chaque année à la Fête de la Musique.

Pour adhérer (la cotisation est toujours à 5€), nous contacter via les coordonnées ci-dessus ou lors de nos manifestations.

CLUB PHOTO DE CASTELNAU DE GUERS



Quelques images de la dernière **sortie du Club à la Pointe Courte à Sète** : Découverte photographique de cet endroit emblématique de la ville et photos de nuit au môle.

D'autres images sur notre site :
<https://castelnaudeguers.wixsite.com/club-photo>

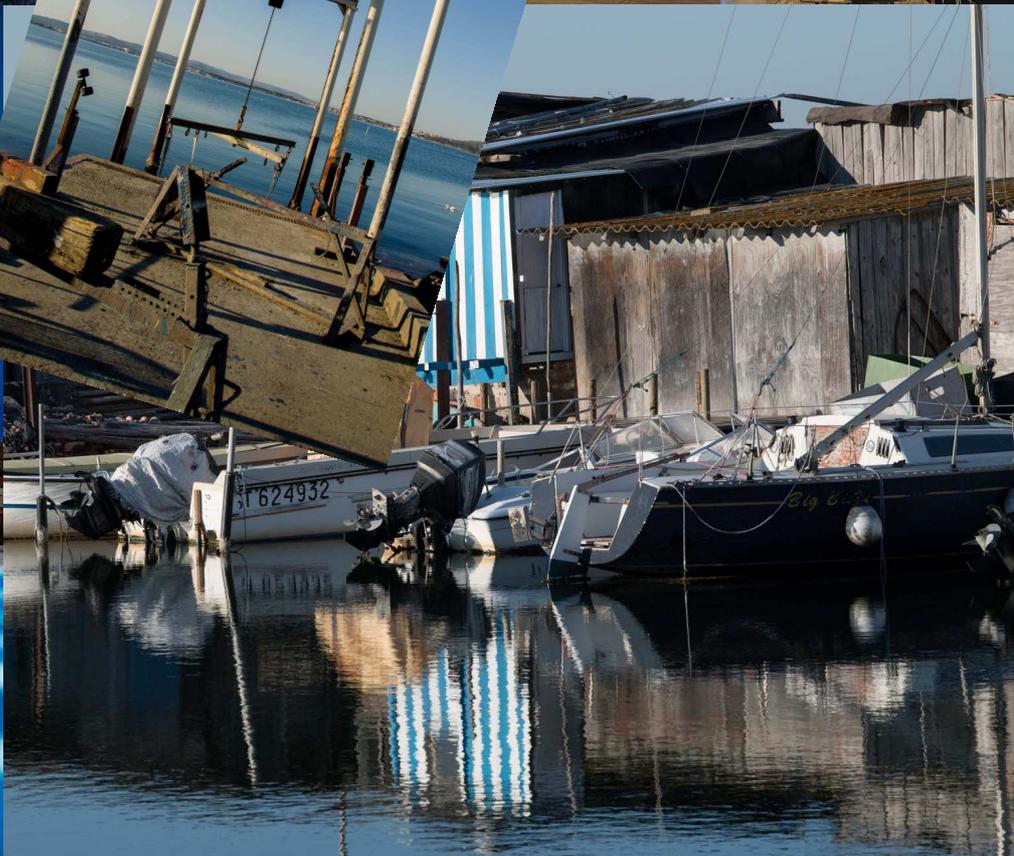
et notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/clubphoto.castelnaudeGuers/>

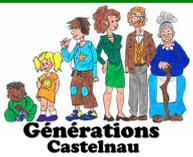
Vous pouvez nous rencontrer lors de notre atelier hebdomadaire **le vendredi à 20h30 dans la salle attenante à la mairie** (sauf vacances scolaires) ou à l'occasion de **l'exposition annuelle du club** à la Maison de Peuple qui aura lieu **les 13-14-15 et 16 juin**.

Contact :

Gérard Guiraud (Président) 04 67 98 88 19
clubphoto-castelnaudeguers@laposte.net



GÉNÉRATIONS CASTELNAU



L'hiver s'en est allé tout en nous laissant la douceur de ses températures, et laissant place au printemps avec son changement d'heure d'été.

Nous vous remercions tous de votre présence lors de la **fête votive** du mois de janvier dernier qui a une fois de plus **remporté un grand succès**, avec la participation et la collaboration de la Municipalité.

Pour la seconde fois, nous vous avons proposé notre **« Castel'Soirée » le 6 avril dernier** en retrouvant les musiques d'hier à aujourd'hui, autour de Tapas préparés par les membres de l'association, dans une ambiance sans égale, comme à l'accoutumée !!

Un séjour de 2 jours à Paris les 30 et 31 mai prochain vous a été proposé et communiqué dans vos boîtes aux lettres dernièrement. **Attention, les places sont très limitées.**

L'habituelle **Boum pour enfants** aura lieu le vendredi 10 mai prochain, prévenez déjà vos enfants, et, nouveauté cette fois, les déguisements seront les bienvenus !

Les **48 choristes de la chorale Gospel**, accompagnés par Cédric au piano et Rachel, chef de chœur, travaillent dur afin de **vous présenter leur concert** qui vous sera **proposé gratuitement** en l'église Saint Sulpice de Castelnaud de Guers le **dimanche 2 juin prochain**. Les horaires et programmes vous seront prochainement dévoilés.

Si vous désirez déjà vous inscrire et participer à la chorale pour la saison 2019-2020, merci de vous rapprocher des membres de l'association.

Enfin, nous sommes en train de travailler sur un **programme d'été** afin de vous proposer 2 soirées, dont celle du **13 juillet** en partenariat avec la Municipalité.

Toute l'équipe de l'Association GÉNÉRATIONS CASTELNAU vous remercie de votre confiance, de votre présence dans nos manifestations et espère vous retrouver prochainement.

A très bientôt.

L'Association GÉNÉRATIONS CASTELNAU

Générations Castelnaud organise un

Séjour à PARIS

Jeudi 30 & **Ven**dredi 31 Mai

150€ Adulte
Trajet en bus vers la gare & repas du soir offerts par l'assoc (Paiement en 4 fois possible)

100€ Enfant (- de 12 ans)
Repas de midi à prévoir

TGV
Hôtel nuit+petit dej
visites

Réunion d'information, réservation et règlement le mardi 16 avril 19h - salle attenante Mairie

Renseignements Sandrine au 06.70.53.37.10

Vendredi 10 mai

Interdit aux parents

LA BOUM DES ENFANTS

DÉGUISEZ-VOUS

CASTELNAU-DE-GUERS
Salle Polyvalente

19h-20h15 CP à CE2
20h30-22h CM1 à 12 ans

2€

Inscription obligatoire

Les enfants viennent et repartent obligatoirement accompagnés d'un adulte

Renseignements et inscriptions Sandrine au **06.70.53.37.10**

LA COMPAGNIE DES ROSSES MOUSTIQUES

Après les succès remportés avec *L'amour Foot* de Robert Lamoureux, que nous rejouerons deux fois en octobre, les Rosses Moustiques mettent en chantier **un succès de Feydeau**. Pour cela, nous ferons appel à notre **costumière attitrée, Delphine Roger**.

Parallèlement, dans le cadre du programme "Les Rosses Moustiques invitent", la troupe **D'un Monde à l'Autre** s'est récemment produite sur la scène de la Maison du Peuple pour la première de son spectacle *Opéra Panique* de Jodorowski. **Une soirée réussie.**



LA TROPA DEL GARRIGO

Cette année, **13 saynètes se succéderont** de la porte Minerve au parvis de l'église Saint Sulpice en passant par le Beffroi, la porte Sainte Anne, la rue Dédale, la porte de la Chapelle, le Château, et les lieux figurant l'Etendoir des fées et la Font du Loup.

Les dialogues modifiés pour la saison 2019 nous permettront de comprendre pourquoi les **Sautarochs** (« Saute Cailloux ») sont obstinés, d'où vient leur isolement, la richesse de leur patrimoine religieux, leur singularité sinon proverbiale au moins affirmée ainsi que

la richesse de leurs légendes avec celle de l'étendoir des fées, celle de leur animal totemique le Loup.

Voici le calendrier des représentation :

Dimanche 23 Juin,
Dimanche 7 Juillet,
Dimanche 4, 11 et 18 Août
Dimanche 1^{er} Septembre.



Le départ est à 18h.

La visite d'une durée de **2 heures** est clôturée par une **dégustation offerte des vins produits sur la commune** : Picpoul de Pinet et Coteaux du Languedoc.

ASSOCIATION MULTISPORTS ET CULTURELLE



L'**Association Multisports et Culturelle** a le vent en poupe ! Cinquante-deux adhérents sont inscrits dans les activités proposées.

Dans la bonne humeur, la **Marche Nordique** rassemble un petit groupe tous les **mardis matin de 8h30 à 10h**. Avec les

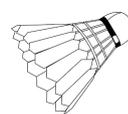
beaux jours (après les vacances scolaires du printemps) nous proposons un créneau supplémentaire **le vendredi de 18h30 à 19h30 pour la marche**, et de 19h30 à 20h30 pour **les adeptes du footing**.

Le mercredi matin **les jeunes de 3 à 12 ans** se retrouvent à la salle polyvalente pour acquérir et/ou affermir

de bonnes bases sportives : motricité, adresse, souplesse, rythme, jeux de balle, gym, etc. Cette activité **multisports** va permettre à chacun de favoriser un épanouissement personnel.



Le **Badminton** connaît un engouement étonnant. Les joueurs se retrouvent avec enthousiasme **le lundi de 18h à 19h30 et le jeudi de 20h à 21h30** (salle polyvalente). Le nombre croissant d'adhérents nous amènera à proposer un créneau horaire supplémentaire.



Pour cette saison 2019, **les activités de l'A.M.S.C. prendront fin le dimanche 23 juin, jour où nous organiserons la journée du sport (de 14h à 18h)**. A 19h, un repas tiré du sac permettra de nous retrouver tous dans une ambiance de fête et de convivialité.





Naissances



Bienvenue à
Myriam OUARCHITI
Arthur BOUZIGES

Décès



Monsieur le Maire
 et son Conseil Municipal
 présentent
 leurs plus sincères condoléances
 aux familles de

Jackie CONSTANS
 épouse GITTON

Dominique SORIANO

Yvette POMAREDES
 épouse CAYRE

Cécile PARÉNO
 épouse JALADE

Emile MERCIER

Jacques JOULIAN

Joceline GUIRAUDOU
 épouse GODARD

Colette GUIRAUD
 épouse VIDAL

Hermine GUIRAUD
 épouse ROGER

André PEYROCHE

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- ⊗ **RAYMOND-LAURÈS Françoise, psychologue** : 5 pl Jeu de Ballon ,
04 67 90 75 03
- ⊗ **MICHELI Sylvie, psychologue, psychologue holistique, hypnose** :
 22 rue du Peyral, **04 67 98 37 86**
- ⊗ **DEBAYLE Martine, orthophoniste** : 7bis Avenue des Sautarochs,
04 67 31 47 07
- ⊗ **SUCHET de RUS Sabrina, développement personnel et
 Hypnothérapeute** : 1 rue des Oliviers, **07 81 30 76 75**

ADMINISTRATIONS

MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
 9h - 12h / 16h - 18h
 Mercredi : 9h - 12h
 Tel* : **04 67 98 13 61**

ACCUEIL DE LOISIRS

De 7h30 à 18h - Tel : **04 67 30 29 59**

GENDARMERIE PÉZENAS

Tel : **04 67 98 13 65**

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h
 Tel : **04 67 93 83 96**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Secrétariat du canton de Pézenas
 Tel : **04 67 67 60 82**

En cas d'urgence : 06 38 65 13 04 (Maire)

*Pour contacter le secrétariat de la Mairie par service :

Marion RUBIO : accueil@castelnau-de-guers.com / 04 67 98 13 61
 Martine LAHOZ : finances@castelnau-de-guers.com / 04 67 98 16 93
 Claudia WEICHERT : urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com / 04 67 98 16 94

NUMÉROS UTILES

ENEDIS (standard) : 0 969 32 18 57
 ENEDIS (Sécurité dépannage) : 0 972 67 50 34
 GrDF : 09 69 36 35 34
 GrDF (urgence) : 0 800 47 33 33

SAISONNIERS 2019

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

VENDREDI 17 MAI

(AUCUN RATTRAPAGE POSSIBLE)

Pour être admissible, il faut :

- ✓ avoir entre 16 et 18 ans
- ✓ être scolarisé-e
- ✓ résider à Castelnau de Guers
- ✓ être inscrit-e au recensement militaire

A savoir : Il n'est pas possible de participer à ce dispositif plus de 2 ans de suite.

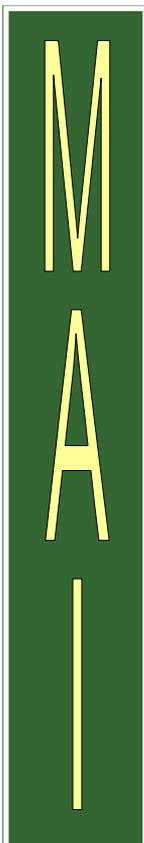
Un dossier est à retirer en mairie et à ramener

avant le 17/05 avec les pièces suivantes :

- * lettre de motivation
- * certificat de scolarité
- * certificat médical
- * autorisation parentale
- * RIB au nom du/de la candidat-e
- * recensement militaire



AGENDA



-  **Mercredi 1^{er}/05 : FÊTE DU TRAVAIL / CONCOURS DE PÉTANQUE** (COC - Boulodrome)
-  **Lundi 06/05 : RENTRÉE SCOLAIRE**
-  **Mercredi 08/05 : FÊTE DE LA VICTOIRE DE 1945**
-  **Vendredi 10/05 : BOUM DES ENFANTS** (Génération Castelnau - Salle polyvalente - A partir de 19h)
-  **Samedi 11/05 : COURSE DE PRINTEMPS DE L'ÉCOLE DES SAUTAROCHS** (11h - rues du village) / **VERNISSAGE DU PROJET « PORTRAITS DE FEMMES » [RÉSIDENCE D'ARTISTE 2019 : MADELEINE OSSIKIAN]** (Maison du Peuple - 18h30)
-  **Dimanche 12/05 : EXPOSITION « PORTRAITS DE FEMMES »** (Maison du Peuple - 10h-19h)
-  **Jeudi 16/05 : URBANISME : RÉUNION PUBLIQUE (PLU)** (Maison du Peuple - 18h30)
-  **Samedi 18/05 : EXPOSITION « LES MOULINS DU LANGUEDOC »** (ASPAHC - Salle du conseil - 14h-18h) / **BALADE CONTÉE (FRANÇAIS-OCCITAN)** (Départ 14h à la Maison des amis de la nature, à Pézenas)
-  **Du 18 au 26/05 : SALON D'ARTS PLASTIQUES** (Arts au Château - Maison du Peuple)
-  **Dimanche 26/05 : ÉLECTIONS EUROPÉENNES / FÊTE DES MÈRES / VIDE GRENIER** (L'Attrape-Livres - Place de la Mairie)
-  **Jeudi 30/05 : JEUDI DE L'ASCENSION**



-  **Dimanche 02/06 : CONCERT DE GOSPEL DE LA CHORALE « GÉNÉRATIONS GOSPEL »** (Génération Castelnau - Eglise Saint Sulpice)
-  **Samedi 08/06 : GALA DE DANSE** (COC)
-  **Dimanche 09/06 & lundi 10/06 : PENTECÔTE**
-  **Du 13 au 16/06 : EXPOSITION PHOTOS** (Club Photo - Maison du Peuple)
-  **Dimanche 16/06 : FÊTE DES PÈRES**
-  **Vendredi 21/06 : C'EST L'ÉTÉ !**
-  **Samedi 22/06 : FÊTE DE LA MUSIQUE**
-  **Dimanche 23/06 : « FAITES » DU SPORT** (AMSC - Salle polyvalente et parking - 14h-18h) / **VISITE THÉÂTRALISÉE** (La Tropa Del Garrigo - Départ 18h - Porte Minerve)
-  **Mardi 25/06 : FÊTE DE L'ÉCOLE DES SAUTAROCHS**
-  **Samedi 29/06 : JOURNÉE DU SPORT** (COC)

Retrouvez le détail des actualités sur www.castelnau-de-guers.com